

Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS
Maire de Crac'h
Mairie
Place René Le Mené
56950 CRAC'H

Auray, le 9 octobre 2019

Dossier suivi par : Marie-Laure JOYEUX – marie-laure.joyeux@auray-quiberon.fr

Réf : PLR/KJ/EC/VR/MLJ/RJ/2019-7036

Objet : Transmission du zonage d'assainissement approuvé - Annexion au PLU.

Monsieur le Maire,

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 13 juillet 2017, a approuvé le zonage d'assainissement collectif de votre commune. J'ai ainsi l'honneur de vous transmettre sur support numérique les documents relatifs à ce dossier, à savoir :

- ✓ le rapport de présentation et son résumé non technique,
- ✓ le plan de zonage au format A0, également joint en support papier,
- ✓ les éléments relatifs à l'enquête publique (l'arrêté d'ouverture, le procès-verbal de synthèse, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur),
- ✓ la délibération adoptant le zonage avant enquête,
- ✓ la délibération approuvant le zonage définitif suite à l'enquête publique.

Afin de sécuriser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, je vous invite à annexer le zonage d'assainissement conformément aux dispositions prévues par l'article R.151-53 (alinéa 8) du Code de l'Urbanisme. Pour ce faire, il convient de procéder à la mise à jour du PLU par arrêté du maire. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe un modèle d'arrêté permettant la mise à jour du PLU et une note récapitulant la procédure.

Madame Marie-Laure JOYEUX, chargée de suivi des PLU au sein du service Aménagement-Habitat, se tient à votre disposition sur ce dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Philippe LE RAY

Monsieur Michel JEANNOT
Maire de Locmariaquer
Mairie
Place de la Mairie
56740 LOCMARIAQUER

Auray, le 9 octobre 2019

Dossier suivi par : Marie-Laure JOYEUX – marie-laure.joyeux@auray-quiberon.fr

Réf : PLR/KJ/EC/VR/MLJ/RJ/2019-7036

Objet : Transmission du zonage d'assainissement approuvé - Annexion au PLU.

Monsieur le Maire,

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 13 juillet 2017, a approuvé le zonage d'assainissement collectif de votre commune. J'ai ainsi l'honneur de vous transmettre sur support numérique les documents relatifs à ce dossier, à savoir :

- ✓ le rapport de présentation et son résumé non technique,
- ✓ le plan de zonage au format A0, également joint en support papier,
- ✓ les éléments relatifs à l'enquête publique (l'arrêté d'ouverture, le procès-verbal de synthèse, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur),
- ✓ la délibération adoptant le zonage avant enquête,
- ✓ la délibération approuvant le zonage définitif suite à l'enquête publique.

Afin de sécuriser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, je vous invite à annexer le zonage d'assainissement conformément aux dispositions prévues par l'article R.151-53 (alinéa 8) du Code de l'Urbanisme. Pour ce faire, il convient de procéder à la mise à jour du PLU par arrêté du maire. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe un modèle d'arrêté permettant la mise à jour du PLU et une note récapitulant la procédure.

Madame Marie-Laure JOYEUX, chargée de suivi des PLU au sein du service Aménagement-Habitat, se tient à votre disposition sur ce dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Philippe LE RAY

